

FONCTION : **SURVEILLANT OU SURVEILLANTE DE CHANTIER / TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN GÉNIE CIVIL (POSTE PERMANENT)**

Service: Travaux publics
Section : Service du génie
Salaire : Entre 36,00 $ et 46,61 $

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation au Service des ressources humaines avant 16 heures le lundi 16 novembre 2026, en mentionnant l'ouverture de poste #26-045.

La Ville d'Alma est à la recherche d'une opératrice ou d'un opérateur en traitement des eaux pour combler sa liste de rappel.

RÉSUMÉ :

Sous la direction du coordonnateur du Service technique, le surveillant ou la surveillante de chantier à la construction est responsable d'un ensemble de tâches reliées au Service technique, dont la surveillance de l'accomplissement des travaux municipaux ou projets d'aide gouvernementale exécutés à forfait et en régie, financés par règlements et en conformité des plans et devis.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS :

- Participe à la préparation des soumissions et devis relatifs aux travaux.
- Visite le chantier pendant la construction, s'assure que la qualité des matériaux employés et que la qualité du travail effectué sont conformes aux plans et devis, en assurant les relations entre la Ville et les entrepreneurs.
- Établit et soumet des rapports relatifs au déroulement et à l'avancement des travaux.
- Avise son supérieur quant aux changements ou modifications pouvant survenir lors de la réalisation des travaux et soumet les propositions quant aux solutions à apporter.
- Prépare et soumet des estimations de coûts de construction lorsque des modifications aux plans et devis sont apportées lors de la construction, en soumettant les diverses solutions possibles.
- Détermine et vérifie la facturation des travaux et tient à jour les dépenses pour chaque règlement. Également, conjointement avec l'entrepreneur, détermine la facturation des divers travaux.
- Planifie, coordonne, établit le contenu, préside et assiste aux réunions de chantier, prépare et tient à jour les dossiers relatifs aux travaux de façon à informer son supérieur immédiat s'il y a lieu, et rédige également les procès-verbaux afin d'avoir les références nécessaires.
- Produit également à son supérieur immédiat, tous les rapports sur les dépenses, et contrôle les travaux.
- Produit un plan tel qu'exécuté sur le chantier.
- Sur demande de son supérieur, vérifie occasionnellement le travail exécuté sur les chantiers ou travaux en régie, par l'utilisation de tous les instruments d'arpentage mis à disposition.

- Entraîne et supervise occasionnellement du personnel au processus de la surveillance de chantier.

- Coordonne, dirige, sélectionne et cédule le temps d'arrêt de travail de la machinerie lourde ou de tout autre équipement appartenant à des tiers et qui est nécessaire à l'accomplissement des divers travaux municipaux.

- Sur demande de son supérieur, demande et vérifie les évaluations pour certains travaux spécialisés.

- Répond aux demandes des contribuables en rapport avec les travaux exécutés sur leur propriété.

- Demande des coûts aux entrepreneurs pour des ordres de changement et en vérifie l'exécution.

- Prépare le rapport de prise de possession de développements résidentiels et assure la communication entre l'entrepreneur, le(s) promoteur(s) et la Ville.

- Assure la surveillance des contrats octroyés par la Municipalité.

- Entretient des communications harmonieuses avec les citoyens et le personnel de la Ville.

N.B.: Cette description ne contient que les éléments nécessaires à l'identification et à l'évaluation des tâches. Elle n'est pas une énumération limitative des tâches à accomplir.

HORAIRE DE TRAVAIL :

- Saison estivale : 40 heures par semaine
- Saison hivernale : 37,5 heures par semaine

RÉMUNÉRATION :

Le salaire horaire de base est de 36,00 $ et les conditions de travail sont conformes à la convention collective en vigueur. Le salaire horaire maximum est de 46,61 $.

EXIGENCES :

- Détenir un DEC en génie civil.
- Carte ASP construction et permis de conduire valide.
- Expérience de 2 ans et plus.

POUR POSTULER

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une courte présentation de leur intérêt pour le poste, au plus tard le lundi 16 novembre à 16 h, via le formulaire en ligne, en mentionnant l'ouverture de poste # 26-045.

Seules les personnes retenues seront avisées. La Ville d'Alma souscrit pleinement au principe d'égalité en emploi.